



№ 0 8 1 3

07 AOUT 2020

Du Directeur Général de TUNAC
A Monsieur Le Directeur Général de l'Office National
d'Inspection Sanitaire des produits de la pêche et de l'aquaculture
« ONISPA »

Objet : Maintien de l'accréditation du laboratoire d'analyses microbiologiques «ONISPA Nouadhibou» et transition vers la nouvelle version 2017 de l'ISO/IEC 17025.

Pièces jointes: - Certificats d'accréditation en langues arabe, française et anglaise

- Annexe technique édition 5

Suite à la réunion du comité d'accréditation d'analyses agroalimentaires du 29 Juillet 2020 et après examen du rapport de la deuxième évaluation de surveillance & transition du laboratoire d'analyses microbiologiques «ONISPA Nouadhibou» ainsi que les réponses aux écarts relevés lors de cette évaluation, j'ai l'honneur de vous informer qu'il a été émis un avis favorable pour le maintien de l'accréditation du laboratoire d'analyses microbiologiques « ONISPA Nouadhibou » selon la version 2017 de l'ISO/IEC 17025.

Eu égard à ce qui précède et conformément au décret n°2006-1340 du 8 Mai 2006, fixant les critères et les procédures d'accréditation des organismes d'évaluation de la conformité et la composition du comité d'arbitrage et son fonctionnement, il a été décidé le **maintien de l'accréditation** du laboratoire d'analyses microbiologiques « ONISPA Nouadhibou » et la **transition vers la version 2017 de l'ISO/IEC 17025** conformément à l'annexe technique édition 05, ci-jointe.

Veillez trouver, ci-dessous, le cycle de l'accréditation de votre laboratoire afin de prendre les dispositions nécessaires pour la planification des évaluations dans les délais prévus, ainsi que l'instruction pour l'utilisation de la mention ISO/ILAC/IAF et la référence au communiqué par les laboratoires accrédités ISO/IEC 17025.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'assurance de mes considérations distinguées.

Le Directeur Général
Yassine WALI



